

Où trouver de l'aide

Police – en cas d'urgence 110

Violence contre les femmes 08000 - 11 6016
Numéro gratuit (toujours joignable)
Conseil par chat : www.hilfetelefon.de

refuge pour femmes
(toujours joignable) 02821 -1 2201
AWO Kreisverband Kleve e.V.

Centre de consultation pour femmes
IMPULS 02823 - 41 91 71

Diakonisches Werk Wesel 0281 - 156-210
Centre de consultation d'Emmerich

Caritasverband Kleve e.V. 02822 - 1 08 29
Conseil en éducation des centres de consultations
pour enfants, adolescents et familles

Conseil conjugal, familial et de vie 02822 - 4344
Église catholique

Weißer Ring 02821 - 9736667
(association caritative) Succursale de Kleve

Mandaté à la protection des victimes
(toujours joignable) 02821 - 5041999
des services de police, Kleve

Office pour la jeunesse 02822 - 751400
de la ville d'Emmerich am Rhein

Éditrice

Ville d'Emmerich am Rhein
Geistmarkt 1
46446 Emmerich am Rhein
www.emmerich.de

STADT EMMERICH
AM RHEIN



Interlocutrice

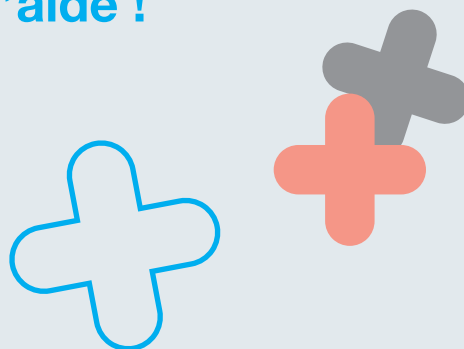
Elisabeth Meyer
Mandatée pour l'égalité des sexes
Téléphone : +49 2822 - 751950
E-mail: elisabeth.meyer@stadt-emmerich.de

La loi interdit toute forme de violence domicile !

La violence, c'est quand :

- Quelqu'un vous **fait mal**
- Quelqu'un vous **frappe**
- Quelqu'un vous **menace**
- Quelqu'un vous **interdit**
tout **contact** avec autrui
- Quelqu'un vous **enferme,**

Demandez de l'aide !



www.zuhause-gewalt.de

Informations et aide

à Emmerich am Rhein

INFO

contre la violence
(domestique)

La violence
n'est jamais
privée.

Soutenu par :

Ministerium für Heimat, Kommunales,
Bau und Gleichstellung
des Landes Nordrhein-Westfalen



Vos droits _____ en cas de violence domestique _____

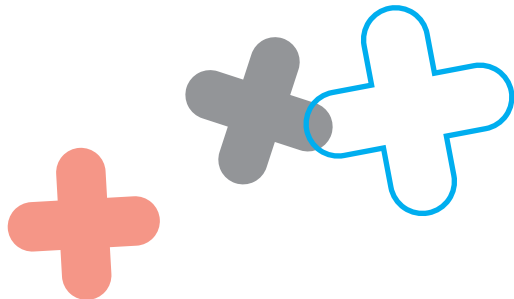
Loi policière

du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (PolG NRW)

**Vous habitez avec quelqu'un.
Cette personne vous menace ?
Alors appelez la police.**

La police se rend chez vous.
L'agresseur est tenu de quitter le domicile pendant 10 jours.
La police est en droit de l'exiger.

Vous avez un droit à l'aide et au conseil.
La police vous indique où trouver de l'aide.
Vous pouvez porter plainte contre l'agresseur auprès de la police.
Vous pouvez également porter plainte pour des faits antérieurs.



en cas de violence

Loi sur la protection contre la violence

(GewSchG)

En Allemagne, il existe une loi sur la protection contre la violence.

Elle stipule ce qui suit :
Si vous êtes victime de violence domestique, vous pouvez poser une requête auprès du tribunal administratif.

Le tribunal peut par exemple décider des points suivants :

- L'agresseur doit quitter le domicile pour plus de 10 jours
- L'agresseur a interdiction de vous appeler ou de vous aborder
- L'agresseur doit garder ses distances

Certaines personnes ont peu de moyens financiers.

Le tribunal peut vous délivrer un certificat vous donnant droit à vous faire conseiller.
Les honoraires de l'avocat sont alors prises en charge.

Traduction dans un langage facile à comprendre par le groupe de travail Langage simple/facile BiWak

domestique _____

Stalking (révision)

§ 238 of the Criminal Code (StGB)

Le stalking signifie que :

- Une personne vous importune
- Une personne vous harcèle
- Une personne vous poursuit
- Une personne vous surveille

Le stalking constitue une violence.

Le stalking s'effectue au moyen d'appels téléphoniques, de SMS, d'applications mobiles, d'e-mails ou de lettres

Il est primordial de tenir compte des points suivants :

- Évitez tout contact avec l'harceleur
- Tenez par écrit ce que l'harceleur fait
- Tenez par écrit quand et où l'harceleur agit.

Avec ces éléments en main, vous pouvez porter plainte contre l'harceleur.

Le tribunal peut en outre décider si :

- L'harceleur n'est plus autorisé à vous appeler ou à vous aborder
- L'harceleur doit tenir ses distances.